

Moyens et principaux arguments

Marque communautaire concernée: la marque figurative en blanc, noir et vert comprenant l'élément verbal «DUALSAW» pour des produits et services des classes 7, 8 et 35 - demande de marque communautaire n° 12 027 561.

Décision de l'examineur: rejet partiel de la demande d'enregistrement.

Décision de la chambre de recours: rejet du recours.

Moyens invoqués: violation de l'article 7, paragraphe 1, sous b) et c), et paragraphe 2, du règlement n° 207/2009 sur la marque communautaire.

Recours introduit le 2 septembre 2014 — Infusion Brands/OHMI (DUALTOOLS)

(Affaire T-648/14)

(2014/C 380/27)

Langue de dépôt du recours: l'anglais

Parties

Partie requérante: Infusion Brands, Inc. (Myer Lake Circle Clearwater, États-Unis) (représentant: K. Piepenbrink, avocat)

Partie défenderesse: Office de l'harmonisation dans le marché intérieur (marques, dessins et modèles)

Conclusions

La partie requérante conclut à ce qu'il plaise au Tribunal:

- annuler la décision de la quatrième chambre de recours de l'Office de l'harmonisation dans le marché intérieur (marques, dessins et modèles) du 1^{er} juillet 2014 prononcée dans l'affaire R 398/2014-4;
- condamner la partie défenderesse aux dépens.

Moyens et principaux arguments

Marque communautaire concernée: la marque figurative en blanc, noir et vert comprenant l'élément verbal «DUALTOOLS» pour des produits et services relevant des classes 7, 8 et 35- demande de marque communautaire n° 12 027 496.

Décision de l'examineur: rejet partiel de la demande d'enregistrement.

Décision de la chambre de recours: rejet du recours.

Moyens invoqués: violation de l'article 7, paragraphe 1, sous b) et c), et paragraphe 2 du règlement n° 207/2009.
